

Article 43 du Règlement

L'AGRICULTURE

SUGGESTION QUANT À L'UTILISATION DE LA CAISSE D'URGENCE
DES TERRES DES PRAIRIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, en examinant les prévisions budgétaires pour 1982-1983 déposées la semaine dernière, on constate que le ministre de l'Agriculture n'accorde guère de priorité à la recherche et au développement en agriculture et se soucie davantage d'étendre les marchés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Agriculture présente immédiatement une mesure législative pour mettre les 9 millions de dollars cotisés ces dix dernières années à la Caisse d'urgence des terres des Prairies par les producteurs à la disposition de ces derniers pour servir à la recherche et à la mise au point de céréales et d'oléagineuses propres à être cultivées dans la région relevant de la Commission canadienne du blé, sinon qu'il s'engage à payer des intérêts aux taux actuels sur les fonds en caisse, ce qui représenterait environ \$4,000 par jour, jusqu'à ce que l'on ait conclu des ententes appropriées pour la recherche.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ARTICLE RELATIF AU CONTRÔLE
DES ARMES À FEU ET SUR LE DÉCRET D'URGENCE DU CONSEIL—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la partie du Code criminel du Canada qui porte actuellement sur le contrôle des armes à feu est embêtante, inefficace et onéreuse à mettre en application. Elle n'empêche pas les criminels de se procurer des armes à feu, des couteaux, des hachettes ou des marteaux. Comme elle décourage l'enseignement du maniement des armes à feu aux honnêtes citoyens et comme le gouvernement a adopté un décret d'urgence autorisant la création de camps de détention pour civils, notre inquiétude au sujet de l'avenir de notre pays ne fait que croître. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'ordonner la tenue d'une enquête publique exhaustive sur ces deux questions.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES PENSIONS CONSENTIES AUX
HANDICAPÉS ET AUX FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné

que le gouvernement conservateur de l'Ontario s'oppose aux projets en vue d'accroître les pensions consenties aux handicapés et aux femmes dans le cadre du Régime de pensions du Canada, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre invite tous les députés progressistes-conservateurs et en particulier le député de Rosedale et la représentante de Kingston et les Îles—ces soi-disant gauchistes—à exercer des pressions sur leurs collègues de l'Ontario pour qu'ils entrent de plein pied dans le XX^e siècle, même si c'est à contrecœur, et qu'ils acceptent d'appliquer ces changements nécessaires à notre régime de pensions surtout en ce qui concerne les femmes et les handicapés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): La politique d'avancement du gouvernement lui permet de rétrograder des secrétaires parlementaires qui s'abstiennent de faire état de leurs critiques, de renvoyer des fonctionnaires qui disent la vérité sur la politique du gouvernement et, dans la même semaine, de nommer secrétaires parlementaires des députés de l'arrière-ban qui écrivent des lettres publiques affirmant que le gouvernement se trompe. Je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDerimid):

Que la Chambre presse le gouvernement d'élucider sa politique publiquement, de sorte que nous sachions tous comment il réconcilie toutes ces initiatives irréconciliables.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAGISTRATURE

ON SUGGÈRE DE NOMMER UNE FEMME À LA COUR SUPRÊME—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDerimid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, étant donné qu'aucune femme n'a jamais été nommée à la Cour suprême du Canada, même si bien des femmes compétentes ont fait une brillante carrière dans les cours supérieures et suprêmes provinciales, et que le gouvernement aura l'occasion de remédier à cette lacune cette semaine lorsqu'il nommera un nouveau juge de la Cour suprême je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que, en dotant le poste de juge de la Cour suprême du Canada libéré par le juge Ronald Martland qui a pris sa retraite, le gouvernement rompe avec une tradition établie depuis 115 ans en nommant une femme compétente au poste de juge de la Cour suprême du Canada.